Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) Nº 542/2012 DU CONSEIL

du 25 juin 2012

mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) nº 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) nº 1375/2011

(JO L 165 du 26.6.2012, p. 12)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) nº 1169/2012 du Conseil du 10 décembre 2012	L 337	2	11.12.2012

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2012R0542:20121107:FR:PDF